



ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1716 ET 1717

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 10 juillet 2023, les règlements suivants :

- Règlement numéro 1716 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement numéro 1580 relatif à la gestion contractuelle pour y préciser le rôle des comités de sélection, y modifier les règles autorisant l'octroi de contrats de gré à gré et y ajouter une clause linguistique** ».
- Règlement numéro 1717 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement numéro 1549 relatif au stationnement afin d'interdire le stationnement aux remorques sur l'avenue des Pensées (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval)** ».

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication.

Ces règlements sont déposés dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 12 juillet 2023.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville